CPNE centre de formation professionnelle neuchâtelois

Commerce et Gestion

Information Guichet unique - notes détaillées et bulletins scolaires

Sur décision cantonale, toutes les notes détaillées, les bulletins semestriels ainsi que les attestations pour les allocations familiales sont disponibles sur la plateforme du guichet unique. Les élèves ne recevront aucun bulletin scolaire sous format papier. Par conséquent, **l'inscription au guichet unique est nécessaire pour chaque élève** afin d'assurer le bon déroulement de la formation.

Un accès au guichet unique est également indispensable aux parents qui souhaitent consulter les documents scolaires. Cependant, une fois l'apprenti·e majeur·e, ces informations ne seront plus automatiquement accessibles aux représentants légaux. L'élève qui le désire aura toutefois la possibilité de donner les droits d'accès à ses parents, via son propre compte de guichet unique.

Qu'est-ce qu'est le Guichet unique ?

Le Guichet unique est une plateforme informatique ouverte à toutes et tous. Elle s'adresse aux citoyennes, citoyens et entreprises en lien direct avec les administrations publiques neuchâteloises. Le Guichet unique vous accueille, vous renseigne et vous permet d'effectuer en ligne de multiples démarches administratives. Plus besoin de se rendre au guichet de votre administration. Tous les partenaires du contrat d'apprentissage (apprenti·e·s, parents et employeurs) peuvent faire une demande d'accès au Guichet Unique.

Comment s'y inscrire ?

https://www.guichetunique.ch/

guichet unique.ch

En complétant en double exemplaire le **contrat d'utilisation** et en présentant physiquement au secrétariat du CPNE-CG pendant les heures d'ouverture ou dans tout autre service neuchâtelois offrant des prestations Guichet unique (communes).

Vous devrez impérativement présenter **une pièce d'identité en cours de validité** (carte d'identité, permis de séjour ou passeport). Attention, le permis de conduire n'est pas reconnu comme pièce d'identité officielle.

Pour les élèves mineur·e·s, la signature d'un représentant légal et la copie de sa carte d'identité sont nécessaires.